

# LE CODE DE DÉONTOLOGIE

*illustré*



ASSOCIATION NATIONALE DES ASSISTANTS  
DE SERVICE SOCIAL

Code de déontologie de l'ANAS  
Adopté à l'assemblée générale  
du 28 novembre 1994

# LE CODE DE DÉONTOLOGIE ILLUSTRÉ

Code de déontologie de l'ANAS  
Adopté à l'assemblée générale  
du 28 novembre 1994



## Remerciements:

Cet ouvrage a été publié grâce au travail de conception et de suivi éditorial de Fanny, Christophe Anché, Joran Le Gall et Sophie Serveille. Qu’iels en soient chaleureusement remercié·e·s.

## Mentions légales :

Association nationale des assistants de service social (ANAS)

15, rue de Bruxelles – 75009 Paris

Courriel : [secretariat@anas.fr](mailto:secretariat@anas.fr)

Web : [www.anas.fr](http://www.anas.fr)

SIRET n° 784 359 093 00035

Code APE 911C

Association loi 1901 non soumise à la TVA

Directeur de publication : Joran Le Gall

Directrice de collection : Isabelle Boisard

Conception : ANAS

Illustrations : Fanny

Achévé d’imprimer en septembre 2022 par Ulzama Digital (Espagne)

Dépôt légal : septembre 2022

ISBN : 978-2-491063-20-7

© Association nationale des assistants de service social (ANAS)



Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d’alerter le lecteur sur la menace que représente pour l’avenir de l’écrit, tout particulièrement dans le domaine de l’édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique qui s’est généralisée, notamment dans les établissements d’enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et des revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd’hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d’exploitation du droit de copie - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 Paris.

# PRÉFACE

Le code de déontologie des assistant·e·s de service social dessine la posture d'humanité de notre profession. Indissociable de son exercice, il rappelle ses engagements fondateurs et indique les directions à suivre. Il encourage un esprit de vigilance face à la complexité des situations particulières ou dans la tourmente des paradoxes quotidiens.

Élaboré par des assistantes sociales, il met à la disposition de toutes et tous un ensemble de références afin que chacun·e développe son propre positionnement professionnel. Il s'agit moins d'un carcan qui entrave et limite que d'un élan qui encourage et soutient. Le code de déontologie des assistant·e·s de service social incarne ainsi une véritable éthique de détermination. Détermination à promouvoir la dignité de chaque personne accompagnée, détermination à la situer au cœur de nos façons d'agir et de parler, détermination à engager notre responsabilité réfléchie en tout lieu et à tout moment, détermination à respecter des méthodologies d'intervention rigoureuses et adaptées aux publics... En revendiquant notre titre, nous plaçons le code de déontologie au cœur de nos pratiques. Nous affirmons notre engagement en faveur de l'Autre.

Aux yeux du plus grand nombre, notre connaissance des politiques sociales et nos capacités à les animer fondent la légitimité des assistant·e·s de service social. Mais il s'agit avant tout de points d'appui à partir desquels s'or-

ganise la mise en acte de nos valeurs.

Car le service social réside davantage dans nos façons d'accueillir et de considérer l'Autre que dans les mécanismes que nous activons en sa faveur. À l'image de la confraternité professionnelle, le code de déontologie affirme la primauté de la confraternité universelle. Adopté lors de l'assemblée générale de l'ANAS en 1949, deux versions l'ont actualisé, en 1981 puis 1994. La constance de leurs propos successifs et leur validation quotidienne à travers nos pratiques professionnelles lui confèrent l'aura d'un texte de référence.

Le trait de Fanny lui donne un supplément d'humanité. Qu'elle en soit remerciée.

Pour l'ANAS,  
Christophe ANCHÉ, Joran LE GALL & Sophie SERVEILLE

# PRÉAMBULE

L'A.N.A.S., en tant qu'association professionnelle, mène depuis sa création en 1945, une réflexion constante sur la Déontologie, concrétisée par la parution de deux codes : en 1949 et en 1981.

Le Service Social, en tant qu'activité professionnelle distincte et spécifique, est à la fois né du changement et lié aux changements de plus en plus rapides et foisonnants de la Société.

Le Code tient compte de ces évolutions et des **valeurs** fondamentales qui sous-tendent la profession.

Il s'appuie sur la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, sur les **conventions internationales** et sur les **textes législatifs** en vigueur en France qui mettent en évidence les droits des usagers et le respect du droit à la vie privée. Ce Code est destiné à servir de **guide** aux Assistants de Service Social dans l'exercice de leur profession.

Ses dispositions s'imposent à tout adhérent de l'Association, titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social ou étudiant en Service Social.

# Code de déontologie

Évolutions de la société  
+ valeurs fondamentales de  
la profession



Valeurs



Textes  
législatifs



Conventions  
internationales



Droits de  
l'homme

